



Aujourd’hui le 15 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 54 054 cas confirmés de personnes infectées au Québec, 771 personnes sont hospitalisées, 82 personnes sont aux soins intensifs et 5 242 personnes sont malheureusement décédées. À noter que la situation continue de s’améliorer, le nombre de décès durant les dernières 24 h étant de 11.

Lors d’un point de presse tenu à Montréal, le premier ministre du Québec, M. François Legault, accompagné du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Lionel Carmant, de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M^{me} Nadine Girault, et de la ministre responsable des Affaires autochtones, M^{me} Sylvie D’Amours, a rappelé la bataille menée depuis trois mois contre la pandémie. Il a rappelé la situation catastrophique dans les résidences pour aînés où plus de 4 700 personnes sont décédées. Il a indiqué que 9 800 personnes débiteront leur formation de préposés aux bénéficiaires cette semaine et qu’une deuxième cohorte formée d’employés actuels sera formée à l’automne. Il a par ailleurs rappelé que le respect des consignes a permis de limiter les décès dans la communauté.

Le premier ministre est ensuite revenu sur le projet de loi 61 qui visait l’accélération des travaux d’infrastructures. Il a réitéré la nécessité de modifier les lois pour réduire les délais pour permettre certains projets routiers, et la construction d’infrastructures en santé et en éducation. Il a indiqué que les discussions devraient reprendre au cours des prochains mois (partis d’opposition, groupes environnementaux, personnes liées à la commission Charbonneau) pour remédier à cette situation.

Par ailleurs, le premier ministre a annoncé la création d’un groupe d’action contre le racisme, coprésidé par M. Lionel Carmant et M^{me} Nadine Girault, auxquels se joindront M. Ian Lafrenière, M^{me} Isabelle Lecours, M. Denis Lamothe, M. Christopher Skeete et M^{me} Sylvie D’Amours, dont le mandat est de proposer des recommandations d’actions concrètes dès l’automne.

Pour plus de détails concernant la création du groupe d’action contre le racisme, vous pouvez consulter le communiqué disponible [ICI](#).

PRÉCISION CONCERNANT LE CONGRÈS ANNUEL

Plusieurs membres ont communiqué avec nous pour savoir si notre Congrès annuel et notre Salon affaires municipales prévus du 24 au 26 septembre prochain auront lieu. Nous avons également compris

que vous êtes nombreux à souhaiter vous revoir entre collègues, à vouloir échanger sur votre expérience des derniers mois et désirez établir vos priorités d'action. Soyez assuré que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) souhaite tenir un Congrès en 2020. Toutefois, même si la situation s'améliore, les conditions ne sont pas encore réunies pour décider si notre rassemblement pourra se tenir aux dates prévues ou plus tard à l'automne. Suivez nos infolettres, nous devrions être en mesure de vous en dire plus d'ici quelques semaines.

NOUVELLE PHASE DE DÉCONFINEMENT ENTOURANT LES RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS, DANS LES LIEUX PUBLICS ET LA DISTANCIATION PHYSIQUE

Lors d'un point de presse tenu ce matin, le directeur national de santé publique, D^r Horacio Arruda, et le conseiller médical stratégique à la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), D^r Richard Massé, ont annoncé de nouvelles consignes entourant les rassemblements dans les lieux publics et la distanciation physique.

Rassemblements intérieurs

À compter du 22 juin, les rassemblements intérieurs d'un maximum de 50 personnes seront permis dans les cas où les personnes sont assises sans se déplacer pour une raison autre qu'y entrer ou en sortir. Dans ce type de rassemblement intérieur sans circulation et avec des interactions réduites (discussions), la distanciation physique sera de 1,5 mètre (sauf pour les personnes d'une même famille). La distanciation physique de 1,5 mètre ne s'appliquera qu'aux spectateurs ou aux usagers. Dans le cas des artistes, animateurs ou autres, ces derniers devront respecter une distance de 2 mètres avec autrui. Cette mesure s'applique notamment aux salles de classe, cégeps, universités, salles de spectacle et cinémas.

Toutefois, dans les lieux où il y a une circulation accrue, des interactions ou des files d'attente, la distanciation de 2 mètres doit être respectée. Ainsi, les restaurants devront continuer de respecter le 2 mètres.

Impacts pour les municipalités

Ces nouvelles consignes de la Santé publique rendent possible à partir du 22 juin prochain la tenue de rencontres de travail et de concertation en personne, à la condition de respecter les règles de distanciation. Vous comprendrez également que cela peut également modifier les conditions pour la tenue des assemblées des conseils municipaux. **Nous vous reviendrons demain** avec plus amples détails à ce sujet ainsi que sur d'autres aspects de la vie municipale et communautaire.

Mesures assouplies pour les enfants de 16 ans et moins

À compter du 22 juin, les enfants de 16 ans et moins pourront se trouver à 1 mètre de distance entre eux dans les écoles, milieux de garde et camps de jour. La création de bulles ou petits groupes de 4 à 6 enfants permettra de réduire la distanciation entre eux.

Toutefois dans le milieu scolaire, la distanciation de 2 mètres devra être maintenue entre les adultes et les enfants.

Par ailleurs, le directeur de la santé publique a rappelé que la formation de groupes fermés doit continuer à être favorisée dans les écoles et les milieux de garde.

Ces assouplissements nécessiteront un respect strict des consignes et de l'étiquette respiratoire.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RENCONTRE D'ÉCHANGE ENTRE LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, M. JEAN BOULET, ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FQM

Ce matin, le conseil d'administration a échangé avec le ministre Jean Boulet sur les questions de main-d'œuvre et la relance économique. Les défis découlant de la crise actuelle, les problèmes de pénurie de main-d'œuvre qui demeurent, l'amélioration des liens entre nos services de développement et Emploi Québec, un grand nombre de questions ont été abordées. Parce que le développement local est une compétence des MRC, les élus-es ont aussi demandé au ministre d'assurer une place au monde municipal au sein de la Commission nationale des partenaires du marché du travail ainsi que dans les conseils régionaux. Les élus-es ont tenu à remercier le ministre pour avoir confié la démarche d'identification des priorités pour la relance à la Table des élus de la Mauricie.



TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Voici de nouvelles informations transmises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la date de transmission du rapport financier. Les activités reprennent de façon graduelle au Québec, et ce, avec l'accord et la collaboration des autorités de santé publique. Bien que l'état d'urgence sanitaire ne soit pas levé, la tolérance administrative appliquée jusqu'à maintenant pour la transmission des rapports financiers des organismes municipaux se terminera le 31 août 2020.

À compter de septembre 2020, une lettre de rappel sera transmise à tous les organismes municipaux n'ayant pas transmis leurs rapports financiers 2019.

REPRISE DES ACTIVITÉS DE SPORT DE HAUT NIVEAU ET DES HIPPODROMES

Le gouvernement du Québec a annoncé la reprise des activités de sport de haut niveau et des hippodromes à compter du 15 juin prochain.

L'Institut national du sport du Québec peut donc reprendre ses activités partout au Québec. En plus de son complexe principal au Parc olympique de Montréal, cela comprend les centres d'entraînement unisports de haut niveau reconnus par cet institut, de même que les centres régionaux d'entraînement multisports qui permettent l'entraînement des athlètes de haut niveau.

La suspension qui s'appliquait aussi aux hippodromes est levée, pourvu que le public n'y soit pas admis.

Toutes ces activités devront s'effectuer en respect des normes sanitaires de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et des autorités de la Santé publique. D'autres activités économiques pourront éventuellement reprendre une fois les instructions des autorités de la Santé publique annoncées et ainsi participer pleinement à la relance économique dans toutes les régions du Québec.

Finalement, le gouvernement précise que l'ensemble des opérations des institutions et des entreprises dont la mission est de mener des activités de recherche sont désormais permises.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

RÉOUVERTURE DES CENTRES COMMERCIAUX DE LA CMM ET DE LA MRC DE JOLIETTE

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation a annoncé la réouverture, le vendredi 19 juin 2020, des centres commerciaux situés sur les territoires de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de la MRC de Joliette.

Ainsi, les commerçants qui exploitent des établissements à l'intérieur des centres commerciaux pourront rouvrir leurs portes conformément à la [Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux](#) (RLRQ, chapitre H-2.1). De plus, les commerces de services directs à la population et aux entreprises (agences de voyages, cordonneries, etc.) pourront reprendre leurs activités à compter d'aujourd'hui le 15 juin.

Enfin, à compter d'aujourd'hui, à l'extérieur de la CMM, de la MRC de Joliette ainsi que de la ville de L'Épiphanie, et à compter du lundi 22 juin pour ces territoires, les aires de restauration des centres commerciaux pourront être utilisées par la clientèle si elles sont aménagées selon les consignes de santé publique. Elles devront notamment favoriser le maintien d'une distance de deux mètres entre les clients de ménages différents ou comporter des barrières physiques permettant de limiter la contagion. La clientèle ne pourra pas se servir directement dans un comptoir d'aliments ou de couverts.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS DANS LES BUREAUX DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL ET RÉOUVERTURE DES SALLES D'AUDIENCE LE 15 JUIN

Le Tribunal administratif du travail permet, à compter d'aujourd'hui, la tenue des audiences et des séances de conciliation en présence des parties. Pour ce faire, il s'est doté d'un protocole lui permettant d'assurer le respect des règles sanitaires de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). La capacité d'accueil en salle est toutefois réduite, et les nombreux dossiers dont les audiences ont été annulées sont en attente de traitement. L'utilisation du mode virtuel pour les audiences ou les séances de conciliation est encouragée.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

NOUVELLE TARIFICATION DE STATIONNEMENT DANS TOUTES LES INSTALLATIONS PUBLIQUES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, a annoncé qu'à compter du 20 juin prochain, de nouveaux tarifs de stationnement s'appliqueront dans tous les hôpitaux du Québec. Les usagers pourront bénéficier d'une gratuité pour les deux premières heures de stationnement ainsi que d'un tarif maximal quotidien entre 7 \$ et 10 \$, selon les régions. Cette nouvelle tarification sera applicable dans toutes les installations publiques du réseau de la santé et des services sociaux, incluant les CLSC.

Par ailleurs, les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) offriront un accès gratuit pour deux membres de la famille de chaque personne hébergée. Les stationnements qui sont actuellement gratuits pour tous les visiteurs le demeureront.

Aussi, les usagers qui doivent fréquenter régulièrement un établissement pour recevoir des soins, comme des traitements de chimiothérapie ou de dialyse, bénéficieront de tarifs spéciaux. Ces tarifs spéciaux, déjà en vigueur dans certains établissements, seront dorénavant appliqués uniformément dans l'ensemble du réseau.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE - MAINTIEN DES TAUX DE COTISATION POUR 2021

Le Conseil de gestion de l'assurance parentale annonce que les taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) demeureront inchangés en 2021. Ceux-ci s'établissent à :

- 0,494 % pour les salariées et salariés;
- 0,692 % pour les employeurs;
- 0,878 % pour les travailleuses et travailleurs autonomes.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

LANCEMENT DU GREFFE NUMÉRIQUE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

La ministre de la Justice et procureure générale du Québec, M^{me} Sonia LeBel a lancé aujourd'hui le [Greffé numérique judiciaire du Québec](#), destiné aux activités de la Cour du Québec et de la Cour supérieure, lequel permettra aux citoyens et citoyennes ainsi qu'aux professionnels et professionnelles du milieu juridique de déposer en ligne certains actes de procédure dans les matières civile, jeunesse, criminelle et pénale.

Le paiement électronique, par carte de crédit, des frais judiciaires associés aux dépôts, le cas échéant, est également offert.

L'implantation de ce greffe numérique vise à réduire les déplacements dans les palais de justice et à améliorer le déroulement des activités judiciaires dans le contexte actuel. Il s'agit d'une nouvelle étape du grand projet de transformation de la justice, qui a pour objectif d'améliorer l'accès aux services judiciaires pour tous les citoyens et les citoyennes.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

ENTENTE AVEC LE NOUVEAU-BRUNSWICK ET L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES TOURISTES QUÉBÉCOIS VERS LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Le gouvernement du Québec a annoncé samedi la conclusion d'une entente avec les provinces voisines du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-E.) pour permettre aux automobilistes québécois de se rendre au terminal du traversier, à Souris (Î.-P.-E.), en direction des Îles-de-la-Madeleine. Ainsi, les touristes québécois pourront se rendre aux Îles-de-la-Madeleine par la route et par le traversier à compter du 26 juin 2020.

Selon l'entente, les Québécoises et les Québécois qui se rendront aux Îles-de-la-Madeleine devront avoir en main le formulaire consacré à ce déplacement, qui sera accessible très prochainement sur le site officiel du gouvernement du Québec : www.quebec.ca. Il est important de préciser que sans ce formulaire, il sera impossible de franchir les frontières des deux autres provinces. Les automobilistes devront également avoir avec eux leur billet d'aller-retour pour le traversier, ainsi qu'une preuve d'hébergement sur place, soit touristique ou familial. De même, des arrêts seront autorisés au Nouveau-

Brunswick pour se ravitailler en essence, manger ou dormir pour une seule nuit. L'Île-du-Prince-Édouard demande à ce que les touristes se rendent directement au terminal de Souris, depuis la sortie du pont de la Confédération. Ces derniers pourront cependant s'arrêter dans la province pour reprendre de l'essence, au besoin.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE FÉDÉRAL

La ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna, a annoncé jeudi dernier que le Québec avait reçu 495,7 millions de dollars dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral (FTE) pour l'exercice financier 2020–2021 afin de financer ses besoins les plus pressants en matière d'infrastructure. L'accélération du paiement du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral cette année, en un seul versement en juin, permettra aux municipalités d'améliorer leurs infrastructures locales, comme les systèmes d'eau potable, le transport public et les centres communautaires.

Le gouvernement du Canada a indiqué qu'il annoncera d'autres mesures dans les semaines et mois à venir pour aider les collectivités.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

PROGRAMME JEUNES EN MOUVEMENT VERS L'EMPLOI

Vendredi, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé que 104 projets, soit 95 régionaux et 9 nationaux, se partageront 54,9 M\$ dans le cadre du nouveau programme Jeunes en mouvement vers l'emploi (JME).

Au total, ces initiatives permettront à environ 5 600 jeunes de s'intégrer de façon durable au marché du travail ou de les accompagner dans leur processus de choix de carrière.

Cette annonce découle de l'appel de projets lancé en février dernier aux organisations qui œuvrent auprès des jeunes ayant des obstacles à intégrer le marché du travail.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

PROGRAMME ACCELERE POUR DEVENIR PREPOSE EN CHSLD - JOURNEE DE RENTREE POUR PRES DE 9 800 PERSONNES ADMISES A LA FORMATION DE PREPOSE EN CHSLD

Le gouvernement a annoncé le début du nouveau programme *Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée*, auquel participent près de 9 800 personnes.

Le gouvernement a annoncé qu'une deuxième cohorte débutera cet automne pour permettre aux personnes qui travaillent présentement dans un établissement de santé d'accéder également à la formation. Les personnes formées au cours de l'été pourront ainsi prendre le relais.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA CELLULE D'INTERVENTION SUR LA VITALITE DE L'INDUSTRIE FORESTIERE DANS LES REGIONS DE L'OUTAOUAIS ET DES LAURENTIDES

La semaine dernière, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a rendu publiques les recommandations du groupe de travail de la cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides, dont le lancement des travaux avait été annoncé par le gouvernement du Québec le 12 décembre 2019.

Le ministre a indiqué vouloir donner suite rapidement à plusieurs propositions, dont celle en lien avec le développement pour la région de l'Outaouais d'un modèle de planification collaborative pour la saison 2021-2022. L'application de traitements sylvicoles adaptés au contexte régional, l'utilisation de cours de valorisation des bois ou de cours de concentration, l'appui au modèle de planification collaborative des Laurentides, ainsi que l'identification des chemins multiressources prioritaires afin d'en assurer le développement ou la mise à niveau sont également considérés favorablement.

Trois autres suggestions feront l'objet d'analyses par le MFFP, soit la mise en place d'un système de crédits concernant la rente (redevance annuelle), la mobilisation accrue du bois de la forêt privée, de même que la révision du modèle de la valeur marchande des bois sur pied pour la forêt feuillue et mixte.

Les autres recommandations identifiées par le groupe de travail devront faire l'objet d'études plus approfondies avec les ministères concernés.

Vous pouvez consulter le rapport [ICI](#).

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

VOTRE CALENDRIER DE COURS JUSQU'À LA FIN DU MOIS DE JUIN

C'est la dernière ligne droite avant l'été et c'est le moment idéal pour suivre des formations à distance qui vous permettront de progresser dans votre parcours vers un diplôme.

Cliquez sur les liens qui vous intéressent et laissez-vous guider.

Une sélection de 4 webinaires

- Le mardi 16 juin 2020, à 14 h – La mise en place d'outils fiscaux pour inciter à la décontamination de terrains [Cliquez ici](#)
- Le jeudi 18 juin 2020, à 14 h – Les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques : de quoi s'agit-il et quelles en sont les conséquences? [Cliquez ici](#)
- Le lundi 22 juin 2020, à 14 h – L'ABC de la lutte contre l'herbe à poux au Québec [Cliquez ici](#)
- Le mardi 23 juin 2020, à 9 h 30 – Permis et certificats - Comment évaluez-vous votre gestion? (en partenariat avec la CMQ) [Cliquez ici](#)

Cours en classe virtuelle

Les cours en salle offerts par la FQM sont dorénavant proposés dans une nouvelle formule de cours à distance en classe virtuelle dont nous avons le plaisir de vous présenter le calendrier. Il est important de préciser que ces cours seront pris en compte dans votre cheminement vers l'un des diplômes proposés par la FQM.

- Les jeudi 18 et vendredi 19 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Atelier-pratique : l'entrevue radio et télé](#)
- Le lundi 29 juin 2020 (13 h à 16 h) : [La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale](#)
- Les lundi 29 et mardi 30 juin 2020 (13 h 30 à 16 h 30) : [Communication avec les médias et les citoyens](#)

Une nouvelle expérience à distance : la communauté de pratique

Sur la base d'une rencontre mensuelle de 2 h (10 rencontres en 10 mois, de septembre à juin) via une plateforme Web, un groupe de 10 élus-es se réunit pour développer ses compétences portant sur des défis communs aux membres du groupe. Conçu pour les élus-es, ce parcours est animé par une formatrice et coach professionnelle certifiée.

Ce laboratoire d'apprentissage et de coanimation proposera plusieurs thèmes tels que :

- Se faire entendre au sein du conseil
- Gérer ma relation avec l'administration municipale
- Gérer ma communication avec les citoyens qui s'affirment

[Pour vous inscrire, cliquez ici dès à présent.](#)

IMPORTANT : Pour les membres de la FQM, la première inscription est à 1 500 \$ et les inscriptions suivantes pour d'autres membres de la même organisation sont à 1 000 \$.

[Contactez-nous pour avoir le code promotionnel spécifique.](#)

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau a encouragé les employeurs à utiliser la Subvention salariale. Il a également rappelé l'élargissement des différentes mesures d'aide afin d'inclure les PME.

Quant aux personnes en recherche d'emploi, il a indiqué qu'une annonce sera faite cette semaine relativement à la prolongation de la Prestation canadienne d'urgence.

Afin d'aider les agriculteurs qui n'arrivent pas à vendre une partie de leur production sur les marchés, le premier ministre a annoncé que le gouvernement fédéral va mettre sur pied un programme afin de racheter les surplus des agriculteurs pour nourrir les familles qui en ont besoin.

Il a indiqué que le gouvernement du Canada, à titre de l'un des 13 membres fondateurs, participe au lancement du partenariat mondial sur l'intelligence artificielle. Il a indiqué que le gouvernement fédéral travaille avec le gouvernement du Québec afin de mettre en place à Montréal l'un des deux centres d'expertise de ce partenariat.

Rappelons que vendredi, le premier ministre Justin Trudeau a fait le point sur le déploiement de l'armée dans les CHSLD au Québec et a annoncé une prolongation de leur mission jusqu'au 26 juin. Il a indiqué que les 1 400 membres de l'opération sont toujours au Québec et sont redéployés dans les CHSLD où la situation est plus critique. Il a indiqué que les discussions se poursuivaient avec le gouvernement du Québec afin de trouver un plan à moyen terme afin d'appuyer les efforts jusqu'au 15 septembre, lequel inclura la participation active de la Croix-Rouge. Il a également annoncé que la prise de température deviendra obligatoire pour les passagers aériens, ainsi que pour le personnel et les employés.

La formation municipale à distance

